



## Vol à l'étalage par une mineure

Par **sophie161187**, le **10/12/2016** à **20:05**

Bonjour,

Ma petite soeur a commis un vol dans un centre commercial Auchan, elle est mineur (14 ans), elle a volé pour une valeur de 20 €, ce qui a été payé. Je pense que le centre commercial va, ou a porté plainte...

Quelles sont les suites ? Que risque t'elle ? Dois-je lui trouver un avocat ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **11/12/2016** à **08:27**

Bonjour,

Qui a payé ces 20 €, votre soeur ? vous ? vos parents ?

Par **Visiteur**, le **11/12/2016** à **08:30**

Bjr,

Elle aura au maximum un rappel à la loi, pas la peine de prendre un avocat, mais dites lui bien que désormais elle, doit pas céder à cette vilaine tentation, car si une fois ça passe, attention à la récidive !